



Licenciement jugé abusif

Par **Nurar**, le **27/07/2022** à **19:18**

Bonjour,

J'ai été licencié et je l'estime abusif, sans preuves sérieuses.

Je travail dans un hypermarché le week-end (contrat de 13h/semaine) et ai accès à un coffre avec de l'argent appartenant à l'hypermarché (nous sommes environs 7 à avoir accès à cette salle ayant ledit coffre).

En mars nous avons organisé une cagnotte pour un collègue décédé (décédé en mars) récoltant une certaine sommes mise dans une enveloppe laissé ouverte, sans ayant inscrit la somme qu'il y avait dessus [donc nous avons qu'une aproximation de la somme (~300€ selon les dires)] et cette enveloppe était dans le coffre.

Des mois passent et il y a peu de temps (ce mois-ci) j'ai été accusé d'avoir volé dans cette enveloppe (sans qu'on me divulgue la somme qui a disparu, mais d'après des collègues il manquerait ~200€). J'ai appris ça un samedi matin en arrivant, le chef de la sécurité me convoque, me met la pression comme quoi il peut appeler la police, j'avoue et lui dit que c'est moi, le directeur vient et me notifie ma mise à pied.

J'ai fais une demande au DPO (Délégué à la Protection des Données) du groupe de l'hypermarché afin d'obtenir la vidéosurveillance et on me voit effectivement, de dos, prendre dans l'enveloppe (mais pas 200€, j'ai pris 40€ seulement).

J'aimerais connaître mes recours possible, sachant que l'enveloppe était une cagnotte (et donc n'appartenait pas à l'hypermarché) que j'aurais très bien pu dire que l'argent pris allait servir à fleurir la tombe de la personne décédé (et dans ce cas là peut-on considéré que c'est du vol? si qq d'autres auraient pris l'argent que ce serait-il passé car le magasin n'a aucun droit dessus...).

J'aimerais aussi savoir, si j'attends 1 mois (délai légal [et mis en place au sein de l'hypermarché] de conservation des données de vidéosurveillance) je peux revenir vers eux (car ils ne seront plus censé avoir la vidéosurveillance) afin de régler ça à l'amiable (et donc obtenir une somme d'argent) sous peine de les poursuivre en justice pour licenciement d'abusif?

PS: je précise que lorsque j'ai été convoqué par le chef de la sécurité et qu'il ma "mis la pression" pour que j'avoue à aucun moment il ne m'a pas parlé de la vidéosurveillance, je pense qu'il m'a "bluffé" car je suis le seul étudiant à ce poste et ayant accès au coffre où était stocké l'enveloppe, donc le plus enclin à voler.

PS2: lorsque j'ai été mis à pied, le directeur m'a bien fait comprendre et me la dit qu'il ne pourrait pas me garder -et donc je n'ai pas pris la peine d'aller à sa convocation reçu par

recommandé-.

Merci de votre lecture.
Bien cordialement.

Par **Pierrepaulejean**, le **28/07/2022** à **19:06**

bonjour

comme cela vous a été expliqué sur un autre forum, vous avez volé dans le coffre de votre employeur, et l'avez reconnu

vous n'avez aucun recours...